

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2021-05 CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SDIS (SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE)

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution pour l'année 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure s'élève à 13 746 €. **Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement des sommes dues.**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

